

Une route pavée de déchets

Tavannes/Reconvilier Les travaux d'agrandissement de la décharge Celtor avancent bien. La déviation de la route cantonale, qui passera à l'avenir au milieu du site, devrait être terminée entre le 2e et le 3e trimestre 2026.

Sébastien Goetschmann

Les travaux d'extension de la décharge Celtor, située à Ronde Sagne, sur les communes de Tavannes et Reconvilier, se poursuivent. Si bien que les changements deviennent visibles pour les automobilistes qui empruntent la route cantonale bordant le Centre d'élimination et de traitement des ordures.

D'ailleurs, dès le 2e ou 3e trimestre de l'an prochain, celle-là sera déplacée sur près de 900 m pour passer au milieu de l'actuelle décharge. L'entreprise a convié les médias, ce vendredi matin, pour faire le point sur ce chantier devisé à 55 millions de francs. Un montant comprenant également les mesures de compensation en faveur de l'environnement et la remise en état du site après la fin d'exploitation prévue en 2065.

Pour rappel, le Plan de quartier Celtor ayant valeur de permis de construire, avec étude d'impact sur l'environnement, a été validé en 2022. «Les réflexions et les premières études des offices cantonaux et spécialistes remontent même à 2010», souligne Yann Rindlisbacher, membre de la direction du bureau ATB SA, qui pilote le projet. C'est que les casiers de stockage accueillant des matériaux inertes de type B, soit des déchets de chantier, et de type D, du mâchefer déferrailé, correspondant à des résidus de la combustion des déchets d'incinération, sont quasi pleins.

Agrandissement nécessaire

L'agrandissement du site devenait ainsi indispensable pour pouvoir continuer de réceptionner, traiter et surtout stocker les



Les travaux préparatoires à la déviation de la route cantonale ont débuté l'an dernier. On aperçoit Le Fuet en arrière-plan.

ATB/Celtor

déchets générés dans la région. La mission première de Celtor.

A l'heure des premières analyses, le projet aurait pu prendre une tout autre forme, relève Yann Rindlisbacher. «Il y a en effet eu plusieurs variantes, incluant le passage de la route entre Tavannes et Le Fuet sous un tunnel, sur un viaduc ou sa déviation le long de la Trame», embraie-t-il. C'est finalement la version la moins défavorable à l'environnement qui a été retenue. Avec une augmentation restreinte de la surface de 4,5 ha sur un total de 18,6, au sud-ouest de l'actuelle décharge, soit une augmentation de l'espace de 25%, elle permet de multiplier le volume de stockage par 2,2 (lire aussi par ailleurs).

L'un des autres aspects pris en compte a trait au paysage. Au fur et à mesure que les deux nouveaux compartiments étanches se rempliront, des espaces seront reboisés par la Fondation Celtor, avec une priorité sur la zone offrant une barrière visuelle aux habitants du Fuet. «Ils ne devraient ainsi pas voir la décharge depuis chez eux», poursuit Yann Rindlisbacher. Quant à la future route, dont les remblais sont composés essentiellement de mâchefer et de chaux pris sur place pour accueillir par la suite l'enrobé bitumineux, la plus importante partie des travaux se font sur le site. «La route ne sera fermée que pour effectuer les deux raccordements», signale Bêat Ger-

ber, directeur de Celtor SA. Soit au maximum durant huit à dix semaines, vers avril-mai 2026.

Mesures compensatoires

L'extension du site de Celtor se situant principalement en forêt, une grande partie des compensations forestières consiste à construire des îlots protégés dans la nature afin de pouvoir planter de jeunes arbres. Il y en a déjà 112 à Tavannes, 63 à Champoz et 49 à Reconvilier. En outre, l'étang du Châtelet, à Tavannes, a été remis en lumière et la digue de ce plan d'eau, inscrit à l'inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, a été restaurée l'an dernier. «Nous luttons aussi contre

les plantes néophytes invasives au sein du périmètre de Celtor», fait remarquer Eric Schnyder, président du conseil d'administration de la SA.

La revitalisation de boisements humides, tout comme la reconstruction de murs en pierre sèche ou encore la remise en lumière d'un vestige de marais à valeur de conservation élevée, à Saicourt, seront également réalisées à l'avenir. Par ailleurs, la surveillance et la garantie du développement des arbres sur le long terme, soit entre 25 et 50 ans après leur plantation, fait aussi partie des mesures adoptées.

En outre, le directeur relève que la halle de transbordement, victime d'un incendie

Quelques chiffres

1976 Année de fondation de Celtor

1977 Mise en service de la décharge

8,4 tonnes de matériaux inertes de type B, non pollués ou très légèrement pollués provenant des entreprises de construction de la région (en 2024)

37,9 tonnes de matériaux de type D. Des mâchefers déferrailés contenant les cendres et autres résidus de l'incinération des déchets (en 2024)

18,6 tonnes de matériaux pollués de type D, provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges ou de démolitions de bâtiments contenant de l'amiante (en 2024)

140'252 m² de surface initiale

1'263'000 m³ de volume de stockage

45'915 m² d'extension du site

2'764'838 m³ de volume après extension

55 millions de coûts totaux.

Dont 33,1 mios pour les travaux d'extension, 1,9 mio pour les mesures de compensation et 20 mios pour la remise en état du site, jusqu'aux environs de 2115.

en 2022, a été reconstruite en bois suisse et principalement de la région. Achevée cet été, elle accueille 3800 m² de panneaux solaires et le dispositif de sécurité a été renforcé. Aussi, depuis le début de cette année, la société Celtor Transport SA a été créée, suite à la reprise de l'entreprise Reichert SA. Elle est notamment chargée des tournées dans les communes, qui sont au nombre de 25 dans le Jura bernois et deux dans le Jura.